

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération  
N° 25.038.1

En exercice .. 37  
Présents ..... 26  
Votants ..... 31  
Pour ..... 24  
Contre ..... 0  
Abstentions.. 7

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX  
USÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA  
DOMITIENNE

ARRÊT DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2024

Date de la convocation : 04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq  
**Et le 10 avril à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**26 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

**5 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

**6 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** madame Brigitte SOULET.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du jeudi 10 avril 2025**

---

**Budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes  
La Domitienne – Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2024**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L1612-20 et L5217-10-10 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49, applicable au budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;

**Vu** la délibération n° 24.049.1 du Conseil communautaire du 9 avril 2024, approuvant le budget primitif 2024 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la décision n° DP\_2024\_055 du Président portant virement de crédits depuis le chapitre « dépenses imprévues » du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Considérant** que le Comptable Public de la Communauté de communes La Domitienne a adressé son compte de gestion du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne pour l'exercice 2024 avant le 1<sup>er</sup> juin qui suit la clôture de l'exercice ; que ce document retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

**Considérant** que ledit compte de gestion est accompagné des états de développement, des comptes de tiers de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

**Considérant** que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

**Considérant** que les résultats portés au compte de gestion du Comptable Public sont identiques à ceux du projet de compte administratif de l'exercice 2024 comme indiqué ci-dessous ;

| Libellés                 | Dépenses       | Recettes       | Résultat      |
|--------------------------|----------------|----------------|---------------|
| Section d'exploitation   | 993 667,85 €   | 1 673 184,02 € | 679 51 6,17 € |
| Section d'investissement | 1 064 263,51 € | 641 579,24 €   | -422 684,27 € |
| Total du budget          | 2 057 931,36 € | 2 314 763,26 € | 256 831,90 €  |

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par Robert SENAL), Robert SENAL, Maryline TUCA, Philippe VIDAL (représenté par Marcelle COUDERC),

**À l'unanimité des suffrages exprimés (24 voix pour, 0 voix contre et 7 abstentions),**

**I. ARRÊTE** le compte de gestion du budget annexe Collecte et Traitement des Eaux Usées de la Communauté de communes La Domitienne, dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable Public.

**II. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**III. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le

**17 AVR. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

**17 AVR. 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Brigitte SOULET

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2025

Application agréée E-legalite.com